

NOTRE EXPERTISE

Grâce à son expertise dans le domaine du droit des affaires, l'étude de **GAGNON, CANTIN, LACHAPELLE, SASSEVILLE, ÉTHIER, RIOPEL, HÉBERT, LORD, (S.E.N.C.R.L.)** notaires et conseillers juridiques est en mesure d'assurer une mise à jour ponctuelle de vos registres, tout en procurant un service professionnel de qualité à un coût raisonnable.

Étude affiliée à
PME-INTER Notaires www.pmeinter.com

Soyez prêt
à toute
éventualité!



Votre entreprise est sans doute votre investissement le plus précieux; alors évitez de négliger sa sécurité juridique.

Pour notre service de mise à jour des livres corporatifs, communiquer avec :

GAGNON, CANTIN, LACHAPELLE & ASSOCIÉS NOTAIRES

F 450 755-4178
C info@gclnotaires.com

JOLIETTE
37, place Bourget S.
Bureau 301
QC J6E 5G1
T 450 755-4535

ST-JACQUES
125, rue St-Jacques
QC J0K 2R0
T 450 839-3656

STE-JULIENNE
2484, rue Cartier
QC J0K 2T0
T 450 831-2171

ST-ALEXIS
206, Principale
QC J0K 1T0
T 450 839-3739

ST-JEAN-DE-MATHA
204N, rue Principale
QC J0K 2S0
T 450 886-5383



La tenue des livres corporatifs

Un service juridique adapté à vos besoins

Une création de Kiwigraphik



www.gclnotaires.com



Pour avoir l'esprit tranquille,
Consultez-nous!

LA TENUE DES LIVRES CORPORATIFS

NOTRE SERVICE COMPREND :

Sur une base annuelle,

- > La garde des livres corporatifs dans notre voûte et le contrôle sur leur circulation;
- > La garde des documents corporatifs tels que les statuts de constitution ou lettres patentes;
- > La rédaction de trois assemblées annuelles obligatoires;
- > L'expédition sur demande de copies de résolutions au comptable;
- > La préparation et l'expédition des déclarations annuelles et/ou rapports annuels au service des compagnies ou des sociétés;
- > La rédaction de trois résolutions supplémentaires, nécessaires à l'entreprise en cours d'année;
- > La déclaration modificative pour des changements tels qu'un changement d'administrateur, d'actionnaire ou de siège social;
- > L'utilisation gratuite de l'une de nos salles de conférence.

Le DROIT des AFFAIRES,
une affaire de NOTAIRES!

QU'EST-CE QU'UN SERVICE CORPORATIF?

C'est un service personnalisé qui permet aux dirigeants de compagnies de disposer au besoin, sans souci de leur part, d'un livre de compagnie à jour, qui répond aux exigences des différents intervenants avec lesquels ils ont à contracter.

Pourquoi un service corporatif?

Parce que la vie d'une entreprise est parsemée d'imprévus : un contrat important s'annonce, une offre d'achat intéressante est proposée, l'institution financière de la compagnie exige soudainement de nouvelles garanties, un actionnaire décède, un conflit au sein de l'entreprise. Suite à l'un ou l'autre de ces événements, registres et livres de la compagnie deviennent l'objet de vérifications rigoureuses.

Une négligence peut mettre en cause la sécurité d'une entreprise, sa capacité d'emprunt, etc., ou entraîner des délais préjudiciables.

Une tenue à jour rigoureuse des livres et registres corporatifs permet :

- > D'officialiser les prises de décisions et changements importants dans une entreprise;
- > De préserver les avantages juridiques rattachés aux statuts corporatifs d'une entreprise;
- > D'éviter les conflits légaux ruineux provenant de l'absence de registres bien tenus;
- > D'être conforme aux exigences des lois fiscales et corporatives et permettre à l'entreprise d'être à l'abri des sanctions applicables en cas de défaut.

LES MEMBRES DE L'ÉTUDE

M^e ROBERT GAGNON

M^e ANDRÉ CANTIN

M^e ANDRÉ LACHAPELLE

M^e PIERRE SASSEVILLE

M^e ADÉLARD ÉTHIER

M^e MICHEL RIOPEL

M^e GUY HÉBERT

M^e LUCIE D. LORD

M^e ELISE PELLERIN

M^e ANNE-MARIE LACHAPELLE

M^e ROSALIE MARION

M^e MÉLISSA LÉONARD

M^e MARIÈVE GAGNON

M^e VIRGINIE LACHAPELLE